

# Les échos du Conseil de Faculté

**En formation restreinte**, le Pr Jérôme Henning est proposé pour la direction de la mention de Master en Histoire du droit et le Pr Jean-François Giacuzzo pour la co-direction du Master 2 Droit public des affaires.

**En formation plénière**, a été adopté le projet de convention scientifique avec l'Université nationale de Mongolie, à l'initiative de notre collègue C. Le Gallou.

Ont été également abordées plusieurs **questions de scolarité** : le rang de classement des étudiants aux examens, l'ajustement de la répartition entre cours magistraux et travaux dirigés dans les maquettes de Licence ainsi que la nécessité de prolonger d'une semaine le délai d'examen des candidatures en Master en raison de l'afflux considérable de dossiers : 27420 en M1 et 4387 en M2. Le dispositif GAINS (issu de la loi ORE) va être rénové à l'intention des étudiants de L1 primo-entrants, autour de la notion de développement des compétences. Sur la base du volontariat, les étudiants auront le choix entre deux programmes (6 séances) : « apprendre à apprendre » ou « apprendre à réussir ».

**La lutte contre la fraude** aux examens et en contrôle continu a été abordée sur le rapport du Pr Nathalie Jacquinot, Présidente de la section disciplinaire : renforcer la prévention au moment de la rentrée et l'efficacité des sanctions.

Nous avons abordé également deux dossiers de fond :

Le premier est celui de la **construction du site universitaire toulousain**. Lors du CODIR élargi tenu la veille, le Président a indiqué que tout était sur la table et que l'établissement serait amené à prendre position (CA du 12 juillet) sur le projet intitulé « Vers l'Université de Toulouse UT-2023 ». Les composantes sont donc invitées à faire remonter des lignes rouges mais aussi ce qui peut être en débat et ce qui peut être accepté. A ce stade, nous considérons que, s'agissant d'une question aussi importante, le calendrier est beaucoup trop contraint à l'issue d'une année particulièrement éprouvante, en raison de la crise sanitaire et des opérations actuelles de sélection en Master. Si nous restons ouverts au dialogue, nous sommes opposés à toute fusion des universités, explicite ou implicite. Nous souhaitons que notre Université garde sa personnalité morale, la maîtrise de son patrimoine immobilier, son budget car nous sommes déjà particulièrement sous-dotés, son personnel, la maîtrise de sa politique de recherche, sa compétence en matière de diplomation, spécialement le doctorat.

Le second est celui de **l'évolution de notre Faculté vers une Ecole de droit**, relevant de l'article L713-9 du code de l'Education permettant une plus grande autonomie et des moyens plus importants. Le conseil de Faculté considère qu'un projet d'une telle envergure doit faire l'objet d'un co-portage entre le Faculté et notre Université. Une Assemblée générale prévue le 8 juin permettra d'écouter les collègues et de mettre en place une stratégie partagée et efficace.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique